COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)



GROUPE DE TRAVAIL « GOUVERNANCE FORESTIERE » D'AFRIQUE CENTRALE (GTGF)

Atelier de Validation du Guide de Négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale

Douala, les 11 et 12 avril 2016

COMMUNIQUE FINAL

Dans le cadre du Comité d'Experts Légalité et Certification Forestières du Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC, il s'est tenu les 11 et 12 avril 2016 à Douala, en République du Cameroun, l'Atelier de validation du Guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

Organisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui financier de la GIZ et de la JICA à travers les Projets d'appui à la COMIFAC, l'atelier a réuni trente-cinq (35) participants regroupant : i) les membres du comité d'experts de la thématique Légalité et Certification Forestières du GTGF et les points focaux APV/FLEGT en provenance du Cameroun , du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo ; ii) la Coordinatrice nationale de la COMIFAC du Cameroun ; iii) les représentants de la société civile ; iv) les personnes ressources ; (v) les représentants des opérateurs économiques de la filière bois (Cameroun, Gabon, RDC) ; (vi) les principales organisations partenaires techniques et financiers appuyant la COMIFAC (WWF, TRAFFIC, UICN, GIZ, JICA, PPECF).

L'objectif général de l'atelier était de valider le Guide provisoire de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

Les travaux se sont déroulés en quatre (04) principales séquences, à savoir, la cérémonie d'ouverture, l'exposé du Guide provisoire en plénière, les travaux de groupes, leur restitution en plénière et la cérémonie de clôture.

La présidence des travaux était assurée par Monsieur TADOUM Martin, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et la modération par le facilitateur principal du groupe de travail gouvernance forestière, Monsieur ASSEMBE MVONDO Samuel.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions prononcées par Monsieur MAKON Samuel, Conseiller régional GIZ au Bureau d'Appui à la COMIFAC et Monsieur TADOUM Martin, Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale.

Après l'ouverture de la réunion, les participants ont suivi l'exposé portant sur les principales articulations qui structurent le Guide provisoire de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale présenté par le consultant, Monsieur BIGOMBE LOGO Patrice.

Cet exposé a été suivi d'échanges autour des principaux points suivants :

- De la nécessité d'avoir un Guide pratique, pertinent et simplifié ;
- De la place des réformes politiques, législatives et règlementaires dans le processus APV/FLEGT;
- De l'inscription des marchés domestiques du bois dans l'APV/FLEGT ;
- De l'ancrage politique des AVP/FLEGT (Primature ou instance de coordination interministérielle), représentativité des groupes d'acteurs et de la promotion des bois FLEGT dans les marchés internationaux ;
- De la pertinence de l'étape 4 sur le Suivi-évaluation de l'APV/FLEGT ;
- Des difficultés de la mise en œuvre des APV/FLEGT observées dans chacun des trois pays membres de la COMIFAC signataires.

Par la suite, les participants se sont divisés en quatre (4) sous-groupes suivant la structure du Guide et la démarche APV/FLEGT en étapes : Etape 1: Pré-négociation (Groupe 1) ; Etape 2: Négociation et signature (Groupe 2) ; Etape 3: Mise en œuvre (Groupe 3) ; Etape 4: Suivi-évaluation (Groupe 4).

La restitution des résultats des différents Groupes a été effectuée en plénière et a été suivie par des échanges qui ont permis de clarifier et améliorer les rapports des Groupes.

Au terme des travaux, une feuille de route précisant les activités et les échéances pour la finalisation, l'adoption et la diffusion du Guide a été validée. Aussi, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

1. Que la consolidation finale du Guide tienne compte des nécessités de sa simplification, de sa clarté et de son utilité ;

- 2. Que la section A relative aux enjeux, architecture et évaluation des APV soit synthétisée, tandis que les tableaux en annexe soient tout simplement supprimés;
- 3. Que le Guide soit validé suivant les suggestions substantielles faites par les participants réunis à Douala ;
- 4. Que le Document portant Guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT soit publié après son édition par les soins de la COMIFAC ;
- 5. Que les pays membres de la COMIFAC signataires des APV/FLEGT renégocient lesdits accords à leurs termes, en tenant compte des insuffisances empiriques constatées depuis les étapes de pré-négociation, négociation, mise en œuvre et suivi-évaluation ;
- 6. Que la COMIFAC et ses pays membres organisent une rencontre d'échanges avec l'UE qui assure en ce moment la Facilitation du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), sur les résultats des études bilans du processus APV/ FLEGT dans l'optique de valoriser les acquis et de définir les perspectives.

Une cérémonie de clôture a suivi l'adoption des recommandations sus-énoncées. Elle a été ponctuée d'un mot de remerciement et d'encouragement du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC à l'endroit des participants pour l'effectivité de leur contribution, leur assiduité et la bonne ambiance qui a régné tout au long des travaux ; il a toutefois souligné que le défi majeur qu'il reste à relever est relatif à l'internalisation/appropriation du Guide validé par les pays de la sous-région. Dans cette perspective, la COMIFAC avec l'appui de ses différents partenaires, promet d'accompagner les Etats de l'Afrique Centrale à travers un plaidoyer efficace à l'utilisation dudit Guide.

Fait à Douala le 12 avril 2016,

LES PARTICIPANTS.